

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 4 FEVRIER 2021

### COMPTE-RENDU

#### Séance du 4 février 2021

##### Membres :

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à dix-huit heures dix-sept, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le vingt-neuf janvier deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Espace Paul Eluard, sis Place Marcel Pointet à Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

##### Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Abdelhak ALI KHODJA, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Maïmouna HAÏDARA, Mme Fazya OULMI, M. Kassem IDIR, Mme Aziza TAARKOUBTE, M. Stéphane LAGRIVE, M. Jean-Noël François MICHE, Mme Jeannine LE BRAS, Mme Claude AGNOLY, Mme Nathalie LANDEZ, Mme Irouia SAÏD OUMA, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Yvel LUEXIER, Mme Céline MIRAMBEAU, Mme Nasteho ADEN, M. Mehdi MESSAI, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Hamza RABEHI, Mme Chadiea MAHDJOUR, M. Sébastien CLEMENT, M. Rabbani KHAN

##### Absents ayant donné pouvoir :

Mme Najia AMZAL qui a donné pouvoir à Mme Nabila AKKOUICHE, M. Alfred ROCHEFORT qui a donné pouvoir à Mme Zaiha NEDJAR, M. Fodié SIDIBE qui a donné pouvoir à M. Mathieu DEFREL

Était absent : M. David CHEMMI, M. Hasan KARADAG

Sont arrivés en cours de séance : M. Jean-Claude DE SOUZA (affaire 1.3), M. Azyz BOUYAHIA (affaire 1.3), M. Christopher DIBATHIA (affaire 1.3)

Sont sortis en cours de séance : M. Jean-Claude DE SOUZA (affaires 3.2, 4.1), M. Hamza RABEHI (affaire 4.1), Mme Chadiea MAHDJOUR (affaires 5.1, 6.1), M. Géry DYKOKA NGOLO (affaire 6.1), Mme Aziza TAARKOUBTE (affaires 7.1, 7.2)

Secrétaire de séance : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

**COMMUNICATION DU MAIRE**

**0.1 Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire**

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

**Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance**

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE Madame Farida AOUDIA-AMMI, cinquième adjointe au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2020**

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2020.

**Affaire n° 1.3 - Autorisation de déposer un permis de construire sur une propriété communale cadastrée section T0061 sise à Stains au titre de la SNC LNC THETA PROMOTION**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour et 5 abstentions** (M. Sébastien CLEMENT, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Hamza RABEHI)

**ARTICLE UN** : AUTORISE la SNC LNC THETA PROMOTION à déposer un permis de construire portant sur les emprises issues du domaine privé de la commune, correspondant à la parcelle cadastrée section T0061 sise à Stains.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**Affaire 2.1 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales**

Rapporteur : Mme Irouia SAÏD OUMA

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : PREND ACTE des éléments détaillés du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la commune de Stains et de son annexe.

**Affaire 3.1 - Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour,

**ARTICLE UN** : PREND ACTE de la présentation au Conseil municipal du rapport sur les orientations budgétaires 2021 annexé à la présente délibération.

**ARTICLE DEUX** : PREND ACTE qu'un débat sur les orientations budgétaires 2021 a eu lieu au sein du Conseil municipal sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2021 présenté et annexé à la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : ADOPTE le débat d'orientations budgétaires 2021 sur la base du rapport présenté et annexé à la présente délibération.

**Affaire 3.2 - Vote des taux de la fiscalité locale pour 2021**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 35 voix pour et 1 voix contre (M. Hamza RABEHI)

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE les taux de la fiscalité directe pour l'exercice 2021 comme suit :

|                   | Bases prévisionnelles<br>2021 | Proposition Taux 2021 |
|-------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Taxe d'habitation | NC                            | 25.82%                |
| Foncier bâti      | NC                            | 24.90%                |
| Foncier non bâti  | NC                            | 37.54%                |

**Affaire 4.1 - Convention d'objectifs et de financement n° 20-314 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains au titre des fonds locaux de la CAF - Plan exceptionnel de soutien aux structures Petite Enfance dans le contexte de la crise sanitaire de l'année 2020**

Rapporteur : Mme Nabila AKKOUCHE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 35 voix pour,

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n°20-314 au titre des fonds locaux de la CAF de la Seine-Saint-Denis - Plan exceptionnel de soutien aux structures Petite Enfance dans le contexte de la crise sanitaire de l'année 2020 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS** : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 5.1 - Convention entre la Région Ile-de-France et la commune de Stains pour l'aménagement des jardins familiaux sur le site Poirier - Les Fourches sis à Stains**

Rapporteur : M. Abdelhak ALI KHODJA

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention de financement n°EX053105 entre la Région Île-de-France et la commune de Stains pour l'aménagement des jardins familiaux sur le site Poirier - Les Fourches sis à Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 6.1 - Convention de partenariat entre l'association Règles Élémentaires et la commune de Stains - Actions contre la précarité menstruelle**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour**,

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention de Partenariat Redistributeur entre l'association Règles élémentaires et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**Affaire 7.1 - Avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement n°19-236P entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relatif au Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2019-2020 pour le centre social municipal "Maison du Temps Libre"**

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

**ARTICLE UN** : APPROUVE l'avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement n°19-236P entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relatif au Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2019-2020 pour le centre social municipal « Maison du temps Libre », ci-annexé.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 7.2 - Avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement n°19-237P entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative au Contrat local d'accompagnement à la Scolarité 2019-2020 pour la Maison Pour Tous Yamina Setti**

Rapporteur : Mme Zaïha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour,

**ARTICLE UN** : APPROUVE l'avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement n°19-237P entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relatif au Contrat d'accompagnement à la scolarité 2019-2020 pour le centre social municipal « Maison pour Tous Yamina Setti », ci-annexé.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 8.1 - Convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative à la subvention de fonctionnement 2020 pour l'Espace Paul Eluard de Stains**

Rapporteur : Mme Fazyza OULMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour,

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention relative à la subvention de fonctionnement 2020 pour l'Espace Paul Eluard entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 8.2 - Avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement n°19-233P - Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) du Service jeunesse entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur : Mme Fazyza OULMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour,

**ARTICLE UN** : APPROUVE l'avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement n°19-233P entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, relatif au Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2019-2020 pour le Service Jeunesse ci-annexé.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 8.3 - Résiliation de la convention d'occupation précaire de locaux entre la commune de Stains et l'association MIEL PROD**

Rapporteur : Mme Fazya OULMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : **APPROUVE** la résiliation de la convention d'occupation précaire de locaux entre la commune de Stains et l'association MIEL PROD.

**Affaire 8.4 - Convention d'occupation précaire de locaux entre l'association OCIKA Production et la commune de Stains**

Rapporteur : Mme Fazya OULMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour** et **4 abstentions** (M. Sébastien CLEMENT, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention d'occupation précaire de locaux, ci-annexée, entre l'association OCIKA Production et la commune de Stains.

**ARTICLE DEUX** : **FIXE** à 300 € (trois cents euros) le montant mensuel de la redevance d'occupation que devra verser mensuellement à terme échu l'association OCIKA Production à la commune de Stains.

**ARTICLE TROIS** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférent, et à procéder à son exécution.

**ARTICLE QUATRE** : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

\*\* \*\*\* \*\*

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance publique est levée à vingt heures et cinquante-sept minutes.**

Le Maire,  
Azzédine TAÏBI

